

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/004

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHERINIE COGNETTI TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Politique forestière et stratégie collective en faveur de la filière bois.

Merci, Madame la Conseillère pour votre question,

Dans ma réponse, je ne vais pas vous faire un énième constat des difficultés et contraintes de la filière bois, si tant est qu'on puisse encore parler de filière à part entière. Je ne pourrai pas non plus être exhaustif dans ma réponse au vu de des différents aspects que revêt la question du bois et plus largement celle de la forêt avec toutes les fonctionnalités qu'on peut lui attribuer et les différents acteurs qui sont concernés.

Les problématiques sont connues aujourd'hui, elles sont largement documentées, les études, les diagnostics, se sont multipliés et accumulés au fur et à mesure des années et empilés dans les étagères de notre Collectivité, Agences et Offices.

Le constat, c'est une concurrence avec des produits importés, souvent à des prix inférieurs à ceux d'une exploitation de bois local, c'est des difficultés d'accès à la ressource, aussi bien au niveau des dessertes parce que les communes ont aussi du mal à entretenir les parties qui les concernent, mais aussi au niveau du foncier avec la problématique de l'indivision et la faible attractivité des métiers du bois, notamment en raison de leur pénibilité ; donc j'ai focalisé ma réponse sur deux niveaux.

Tout d'abord, nous avons lancé pour dynamiser cette filière à tous les niveaux en amont aussi bien qu'en aval, un certain nombre d'appels à projets à travers le fonds montagne. Et récemment, on a eu une première concrétisation, un exemple de concrétisation de cet appel à projets sur le fonds montagne avec le financement d'un projet à Portivechju pour la réalisation d'une école maternelle à Pifanu à partir de bois local, donc un projet d'un montant global de 3M d'euros, avec 2M d'euros de financement par la Collectivité et les services qui se sont impliqués, notamment pour pouvoir permettre l'accès à cette ressource.

Par ailleurs, des appels à projets ont été lancés par l'ODARC ; 3 ont répondu avec des financements à hauteur de 40%, pour s'équiper en matériel de séchage avec des projets d'un montant compris entre 600.000 et 1,2 M d'euros et 40% de cofinancement par l'ODARC.

L'Agence d'urbanisme et d'énergie avec l'ADEME et l'EDF pour faciliter le raccordement des réseaux de chaleur, notamment sur Corti puisqu'un des problèmes d'extension de ces réseaux, c'est que cela nécessite des financements importants et nous avons modifié nos règlements d'aide pour faciliter l'accès à un accompagnement public pour le raccordement de nouvelles constructions à ces réseaux de chaleur, notamment sur Corti, mais et également le développement de chaufferies bois dans les collèges et les lycées. Aujourd'hui, on en compte à peu près une vingtaine.

Vous direz également en effet que Corse bois énergie est actuellement le seul producteur de plaquettes en Corse. On a des industriels dans la production de granulés, pas dans la production de plaquettes, dans le cadre du projet de révision de la PPE qui avait déjà été adopté en 2021, y est annexé un schéma régional qui prévoit de doubler voire tripler la production de bois énergie.

Donc on passerait de 9000 tonnes aujourd'hui à 30.000 tonnes à l'horizon 2028. On va donc avoir besoin de structurer la filière, notamment pour l'extraction de la matière première et donc du bois énergie dans nos forêts, ce qui permettra probablement de booster l'autre partie de la filière qui est le bois d'œuvre qui, aujourd'hui est en grande difficulté, notamment parce que les bois de meilleure qualité sont aujourd'hui beaucoup plus difficiles d'accès.

La commission de la Chambre des territoires s'est réunie, donc je vous invite à y participer, pour débattre notamment de deux actions très concrètes que l'on pourrait proposer et qui permettraient de dynamiser la filière.

Première réaction, la charte d'occupation des forêts, c'est à dire aujourd'hui avoir plus de transparence sur les concessions qui sont données en forêt, notamment celles d'intérêt général, mais surtout celles à but lucratif, par exemple, pour les activités agricoles, pastorales, mais également pour les activités commerciales, les activités de pleine nature et autres, donc une charte d'occupation qui pourrait être proposée, débattue à la Chambre des territoires, puis validée bien sûr par l'Assemblée de Corse ; et également, autre point important, une convention de mise à disposition des sylviculteurs, dont nous sommes très satisfaits, qui vont être prochainement équipés en matériels pour faciliter les travaux, notamment sur l'entretien des pistes, et qu'on puisse mettre à disposition ces agents au bénéfice des communes, notamment au bénéfice des communes forestières. Donc, c'est en cours d'examen puisqu'il y a des problèmes juridiques. Voilà ce que je voulais vous dire et je vous donne donc rendez-vous dès lundi à la Chambre des Territoires pour pouvoir en débattre ainsi que dans le cadre des futures assises de la forêt.

Je vous remercie.